GIE ICV-VVS Laboratoire de Brignoles
86 Chemin du Plan
83170 Brignoles
04 94 37 01 90
icv_provence@icv.fr

Demande d'analyse sous accréditation COFRAC
(Hors analyse export)

Demandeur (nom et adresse ou cachet) : Préciser la raison sociale devant figurer sur le rapport d'essai

Mail : Date : Signature :

Type d'analyse demandée (une demande par type)

☐ **Agrément AOP/ IGP** (seuls les paramètres de l'appellation seront réalisés) Vins IGP enrichis ? : ☐ oui ☐ non

☐ **Concours** (préciser le concours dans la colonne analyses / concours ci-dessous)

☐ **COFRAC** (préciser le menu analytique ou les paramètres dans la colonne analyses / concours ci-dessous)

Déclaration de conformité : ☐ **oui** ☐ **non**

Si non renseigné, la déclaration de conformité ne sera pas faite sauf si un concours ou un organisme de tutelle (INAO, ODG, OI) l'exigent.

Transmission des rapports d'essai : ☐ **par courrier** ☐ **par voie électronique**

Par défaut le rapport d'essai vous sera transmis uniquement par voie électronique.

Cuve / Lot / Dénomination commerciale	Couleur	Volume (hL ou bt)	Millésime	Appellation précise	Analyses / Concours

Conditions générales :

▪ **Délais :** Le laboratoire s'engage à mettre à disposition les résultats d'analyses dans les 2 jours ouvrés après réception de l'échantillon. Dans le cas de paramètres particuliers devant être sous-traités, le laboratoire vous communiquera un nouveau délai et le tarif lié à cette prestation.
Toute modification éventuelle par rapport à la présente revue de contrat vous sera signalée préalablement à sa réalisation.
▪ **Transmission des rapports :** Le demandeur reconnaît que les rapports d'analyses en format PDF transmis par voie électronique ont valeur d'original au même titre que les rapports en format papier et s'engage à assurer la validité et confidentialité de toute forme de courrier. Le laboratoire ne se responsabilise pas des éventuels risques d'usurpation lors de la transmission des documents électroniques.
▪ **Transmission aux ODG/OI :** Le demandeur est seul responsable de l'utilisation et de la diffusion des rapports. Par dérogation et souci de service au demandeur, dans le cadre des analyses réalisées pour une revendication d'appellation, une copie des rapports sera envoyée directement aux organisations professionnelles concernées (sauf demande contraire formulée par le demandeur). Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation.
▪ **Editions multiples :** un même produit analysé peut conduire à l'édition de plusieurs rapports d'essais. Ces informations doivent être données au dépôt de l'échantillon. Après réalisation des essais, les données ne sont plus modifiables.
▪ **Méthodes d'analyse :** sauf en cas de demande spécifique, le laboratoire se réserve le choix des méthodes d'analyses ainsi que des unités de présentation des résultats. Le demandeur reconnait avoir été informé de ces éléments. La portée d'accréditation peut être consultée sur www.cofrac.fr sous le n° 1-7283.
▪ **Déclaration de conformité :** elle est formulée au regard des cahiers des charges d'appellation et de la règlementation européenne pour les paramètres analysés. Elle sera rendue sous couvert de l'accréditation si tous les paramètres examinés pour la formuler sont réalisés sous accréditation. Elle se basera sur les résultats corrigés des incertitudes de mesure du laboratoire, au bénéfice de l'entité contrôlée en accord avec les règles de l'INAO.
▪ **Incertitudes et tarifs :** les incertitudes de mesures ainsi que les tarifs des prestations analytiques sont à disposition sur simple demande auprès du laboratoire.
▪ **Reproduction des rapports** : la marque du laboratoire et son logo demeurent la stricte propriété du laboratoire, toute reproduction partielle ou intégrale et toute utilisation partielle des éléments d'un rapport qui font référence à l'accréditation sont strictement interdites (sauf accord préalable écrite du laboratoire) sous peine de poursuites.